

FICHE 1 : LA DEMI-PENSION

Le Service de Demi-Pension ouvrira ses portes le : 04 septembre 2014

1) Le principe du forfait modulé :

Pour déjeuner au lycée, votre enfant doit être inscrit à la cantine. En fonction de son emploi du temps, vous pourrez choisir les jours de la semaine (du lundi au vendredi)

Toute modification de régime en cours d'année (désinscription, changement de forfait ou de jour) **devra faire l'objet d'une demande de la famille adressée à l'établissement au moins une semaine avant la fin du trimestre précédant le changement.** Les modifications du fait des changements d'emploi du temps sont acceptées au premier trimestre uniquement.

ATTENTION ! Un élève demi-pensionnaire est inscrit par défaut sur 5 jours : sans le retour du formulaire précisant le choix de son forfait, la facture sera calculée sur 5 jours.

2) Les tarifs :

Il existe 4 possibilités de forfait annuel. Le règlement s'effectuera sous forme de facture trimestrielle envoyée aux parents.

	1 ^{er} trimestre 2014
Forfait 2 jours	99.96 €
Forfait 3 jours	144.48 €
Forfait 4 jours	213.28 €
Forfait 5 jours	254.56 €

Les tarifs du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre susceptibles d'augmentation au 01/01/2015, seront indiqués sur les factures des trimestres concernés.

3) les modalités d'accès au service de demi-pension :

Lors de son inscription, l'élève doit faire enregistrer le contour de sa main, ce qui lui permettra d'accéder au service de la demi-pension

Tournez SVP →